

Bonjour.

J'ai suivi avec intérêt les audiences sur l'embauche d'anciens combattants à des postes de la fonction publique et, en ma qualité de conjointe de militaire, j'aurais des choses à dire à ce sujet, surtout à la lumière du témoignage du lundi 6 mai, que j'espère vous voir partager avec les membres du Comité.

Tout d'abord, je ne sais pas pourquoi le supposé ombudsman « intérimaire » de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes a comparu devant le Comité, car j'ai trouvé qu'il ne nous avait rien appris d'utile. De toute évidence, il ne connaît pas son mandat. Il n'a pas vraiment reconnu l'importance que son prédécesseur, [M. Gary Walbourne](#), accordait à la transition, à l'attribution au service et à l'embauche prioritaire, ce que j'ai trouvé fort irrespectueux, non seulement envers son prédécesseur, mais envers ce bureau qui fait tant pour ses clients. Par exemple, il a produit plusieurs rapports sur les problèmes de transition auxquels sont confrontés les membres, dont un en particulier sur l'embauche prioritaire (nota : en outre, puisque les recommandations de M. Dalton, en particulier la dernière, ont déjà été présentées dans les rapports mentionnés ci-après, il n'y avait là rien de nouveau).

- [Les Forces armées canadiennes sont les mieux placées pour déterminer l'accès prioritaire des militaires libérés à des postes dans la fonction publique](#)
- [Déterminer si un état est attribuable au service pour les militaires en voie d'être libérés pour raisons médicales](#)
- [Présentation à l'Examen de la politique de défense](#)
- [Simplification du modèle de prestation de services pour les membres des Forces armées canadiennes en voie d'être libérés pour raisons médicales](#)
- [Déterminer si un état est attribuable au service pour les militaires en voie d'être libérés pour raisons médicales](#)

Tout cela, sans parler d'innombrables témoignages devant les comités NDDN, ACVA et les comités sénatoriaux au sujet de l'embauche prioritaire et de l'incidence que l'attribution au service peut avoir sur un membre libéré pour raisons médicales. Si vous le souhaitez, je peux aussi vous fournir cette information.

J'ai tenu compte des témoignages et des recommandations de M. Walbourne dans ses rapports principalement parce qu'ils étaient directs et faciles à mettre en oeuvre et qu'il était la seule personne dans le système dont moi-même, ainsi que de nombreux militaires, pouvions ressentir la frustration, à l'écran et dans le cadre de mes recherches.

M. Lick a parlé sur un ton passif du « travail » du MDN au sein du « groupe de transition ». Si le groupe de transition a été mis sur pied, c'est en raison de la pression que M. Walbourne exerçait, à mon avis, sur le système. Je ne sais pas ce que vous connaissez de ce « projet », mais ses recommandations sont essentiellement les mêmes que celles qui précèdent. Cela dit, sur le terrain, comme c'est l'habitude au MDN, on se lance dans projet sans savoir comment le mener à bien.

Au risque de me répéter, par souci d'économie des deniers publics et pour le bien des militaires, veuillez examiner ces documents, les témoignages qu'ils renferment et les articles dans les médias, si ce n'est déjà fait, pour ne pas donner raison à ceux qui accusent souvent le gouvernement de toujours vouloir réinventer la roue. Si vous l'avez déjà fait, je vous présente mes excuses pour ce long courriel.

Je vous remercie de votre attention.

Maya